COMMUNE DE DOUVAINE Place de l'Hôtel-de-Ville 74140 DOUVAINE Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2019

Le quatre mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 22 février 2019.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 22 février 2019.

Nombre de membres en exercice: 27 - Présents: 21 - Absents: 2 - Votants: 25 (dont 4 pouvoirs)

<u>Présents</u>: M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoints*.

M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, Mme DUFOUR Sandrine, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, M. MERCIER Denis, Mme PES Catherine, Mme PEZARD Sarah, Mme PILON Aurélie, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François - Conseillers municipaux.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Mme GONNET Michelle (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. BURNET Frédéric (pouvoir à Mme PEZARD Sarah), M. CAVARD Jérôme (pouvoir à M. BAUD Jean-François), M. QUETSTROEY Laurent (pouvoir à Mme CHUINARD Claire).

Excusé: M. EL YAKOUTY Abdelhak

Absent: M. DASSONVILLE Damien

Secrétaire de séance : Mme CUBY Valérie

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CUBY Valérie est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2018 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Affaires Générales

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

Le Conseil Municipal, par délibération n°20170327 en date du 27 mars 2017 portant délégations au maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties, à savoir :

1		<u>Urbanisme</u> : Déclaration de cession d'un fonds de commerce (Brasserie Jean-Claude), situé Centre Commercial Domino - 45 000 € <u>Décision de renonciation</u>
2	15/12/2018	<u>Finances</u> : Marché acquisition et maintenance de 9 photocopieurs, titulaire SHARP.
3	28/01/2019	<u>Finances</u> : Marché Fleurissement de la ville, titulaire Les jardins de Chavannex
4	01/03/2019	<u>Finances</u> : signature d'un bail, M. Deshayes, appartement F3 à Voinier, 500 €/mois

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 10 décembre 2018.

2. Motion Projet de réforme de la carte judiciaire. Barreau de Thonon-les-Bains

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien relative au projet de loi sur la justice présentée par la conférence des bâtonniers.

M. BERLY pense qu'en ce qui concerne le regroupement des TGI et des tribunaux d'instance, cette mesure ne lui parait pas incohérente et serait intéressante en termes de mise en commun de moyens.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter, sous forme de vœu, cette motion dont il a donné lecture :

Le Conseil, A l'unanimité

- RAPPELLE que le maintien de la Cour d'Appel de Chambéry de plein exercice est garanti par le pacte de l'annexion et ses annexes constitue, pour les deux Savoie et Chambéry, un droit intangible
- **PROTESTE** énergiquement contre la départementalisation des Tribunaux de Grande Instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières du département ;
- **REFUSE** le regroupement des cours d'appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge ;
- **SOLLICITE** que cette juridiction soit confortée par la création, en son sein, d'un pôle pénal de l'instruction à même de répondre aux besoins avérés du ressort ;
- DENONCE que tout cela se fera sans aucune économie budgétaire ;
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Premier Ministre, à Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et à tous autres auxquels la Municipalité jugera opportun de la communiquer ;
- CHARGE Monsieur le Maire de la transmission de la présente aux destinataires ci-dessus ; auxquels il convient d'ajouter Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Départemental, à titre d'expression d'une position déterminée de la collectivité.

3. Soutien à la résolution du 101ème Congrès de l'AMF

Le Conseil, à l'unanimité,

Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Petite enfance

4. Modification tarifaire - Année 2019 - Multi Accueil Sucre d'Orge

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle tarification pour l'année 2019

Ressources Humaines

5. <u>Modification d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe vers un emploi</u> d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe suite à intégration directe

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE,

- La création, à compter du 1^{er} avril 2019, d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17.5/35ème d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe,
- La suppression, à compter de cette même date, d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 17.5/35ème,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

6. Mandat au CDG 74 pour le renouvellement du contrat groupe prévoyance

Le Conseil, à l'unanimité,

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie à compter du 1^{er} janvier 2020,
- INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances

7. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire donne la parole à M Pascal WOLF, adjoint en charge des Finances afin de présenter à l'assemblée délibérante le rapport qui a été adressé à chaque conseiller municipal et qui porte sur :

- Contexte général : situation économique et sociale,
- Situation et orientations budgétaires de la collectivité,
- Programmation des investissements de la collectivité.

Les principales évolutions budgétaires pour 2019 sont présentées dans le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

M. WOLF communique à la demande de M. BERLY, le solde du compte 515 qui s'élève à la date du 4/03/2019 à 4 109 018,33 €.

M. BERLY précise qu'il avait demandé également les tableaux détaillés des engagements hors bilan. M. LEBRUN, DGS INFORME que ces informations ont été insérées dans le diaporama projeté au cours du débat sur le ROB et un exemplaire papier lui sera transmis.

M. WOLF informe qu'en recettes de fonctionnement, le montant des fonds frontaliers a progressé entre 2017 et 2018, la cause principale est principalement due au taux de change plus favorable fin 2018, mais que pour la première fois depuis 20 ans, le nombre total de frontaliers sur Genève est à la baisse.

Mme CHUINARD ajoute que pour Douvaine la variation du nombre de frontaliers domiciliés sur la commune est stable et même en légère augmentation de 10 frontaliers par rapport à l'année précédente.

M. BARRAS estime que le projet de programme d'investissement 2019 lui parait ambitieux pour être réalisé sur une année.

M. le Maire répond que de nombreux dossiers ont été étudiés en 2018 de manière à être prêts pour une réalisation 2019.

M. BERLY intervient sur le ratio de désendettement qui est faux car il ne prend pas en compte les engagements hors bilan, notamment l'encours de la dette contractée par le SYANE pour les investissements réalisés sur la commune, et l'encours des emprunts garantis pour les logements sociaux.

M. WOLF indique que l'encours de la dette du SYANE s'élève à 1 336 785,59 € et que l'encours des emprunts garantis contractés par les bailleurs sociaux s'élève à 15 800 798,02 €.

M. LEBRUN précise que le ratio de désendettement défini par la comptabilité publique est établi d'après le compte administratif de la commune et les encours des emprunts contractés par des organismes tiers, même si la commune est financièrement engagée par le remboursement des annuités, ceux-ci ne sont pas à inclure dans le ratio de désendettement.

M. BERLY demande le détail du résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève au 31/12/2018 à 2302500,75 € qui correspond aux engagements non réalisés en 2018. M. LEBRUN répond que ce solde de 2.3 M€ est un solde de clôture du compte administratif 2018 (solde entre les recettes et dépenses réelles d'investissement auquel s'ajoute le report du résultat excédentaire antérieur) et n'a aucun lien avec les engagements et restes à réaliser.

M. BERLY demande la communication des restes à réaliser 2018 reportés en section d'investissement du budget 2019. M. LEBRUN précise que cet état est en cours de préparation et qu'il sera joint comme chaque année au budget primitif 2019.

M. le Maire propose de passer au vote portant sur la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

Le Conseil, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par M. Pascal WOLF, adjoint en charge des Finances et qui porte sur :

- Le contexte général : situation économique et sociale
- La situation et les orientations budgétaires de la collectivité ;
- La programmation des investissements de la collectivité.

8. SYANE - opération Artangy : modification du taux d'intérêt

Le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE, après avoir pris connaissance du tableau prévisionnel des annuités figurant en annexe, de modifier la délibération DEL20180423_04.

9. SYANE - opération Les Hutins : modification du taux d'intérêt

Le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE après avoir pris connaissance du tableau prévisionnel des annuités figurant en annexe, de modifier la délibération DEL20181210_11.

10. Avenant convention UFOVAL

Le Conseil, à l'unanimité,

- ACCEPTE la participation financière journalière par enfant d'un montant de 5.30 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec UFOVAL.

Urbanisme

11. <u>Convention de passage avec le SYANE pour la modification d'un branchement existant</u> lieu-dit Aubonne pour la desserte en énergie électrique

Le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire
- Accepte la convention de passage ave le SYANE concernant la modification d'un branchement existant lieu-dit AUBONNE pour la desserte en énergie électrique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- Dit que les formalités nécessaires à l'enregistrement seront accomplies par le SYANE.

Questions diverses:

• DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales:

- M. BARRAS rappelle qu'il avait sollicité lors de la mise en place de la garderie périscolaire à la rentrée de septembre 2018 qu'un bilan soit communiqué aux élus. M. le Maire informe qu'il transmettra les informations sur le bilan de cette activité lors de la prochaine séance.
- M. BARRAS souhaite revenir sur la réponse à l'article de l'opposition publié sur « Douvaine Votre Ville » de janvier dernier, et de sa mise en cause personnelle sur le contenu de cet article. Il précise qu'il n'est pas l'auteur de l'article de l'opposition et demande des excuses sur le prochain bulletin municipal.
 - M. WOLF souligne que M. BARRAS était tête de liste et membre élu de l'opposition et qu'à son sens, il devrait être solidaire des propos exprimés par son équipe et qu'il doit de ce fait en assumer l'expression libre parue sur le DVV de janvier 2019.
 - M. le Maire répond qu'il est en accord avec la majorité et qu'il a soutenu ses collègues dans sa mise au point sur les propos de l'opposition.

Mme CHUINARD ajoute que les propos tenus par l'opposition accusant les élus de la majorité d'un manque d'engagement et de participation à la vie communale, pourraient justifier des excuses de la part de l'opposition.

- M. BARRAS souhaite avoir la liste des commissions qui se réunissent.
- M. WOLF, Mme CHOLLET, Mme CHUINARD, M. LEHMANN rappellent qu'ils réunissent chacun tout au long de l'année les commissions communales et que l'opposition ne souhaite pas y participer.
- M. BERLY confirme qu'effectivement il ne participe pas à la commission finances parce qu'il n'est pas d'accord sur les orientations prises.
- M. le Maire questionne le conseil pour repréciser les conseillers participants aux commissions PLU et PLUI.
- Dates des prochaines réunions du Conseil municipal : le 8 avril 2019 à 19h30, le 3 juin 2019 à 19h30 et le 8 juillet 2019 à 19h30.
- Tours de rôle élections européennes : Dimanche 26 MAI 2019 de 8 h à 18 h.
- M. le Maire informe que la rencontre qui s'est tenue à Douvaine le vendredi 1 mars dernier à l'initiative de Mme Marion LENNE, députée, a réuni plus de 60 personnes. De nombreuses questions ont été abordées sur les 4 grands axes proposés par le gouvernement, à savoir: la Démocratie et citoyenneté, la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques et l'organisation de l'Etat et des services publics.
- M. le Maire informe qu'il s'est rendu à la conférence débat organisée samedi 2 mars dernier à la Bulle par l'association Green Harmonie sur le thème du référendum d'initiative citoyenne (RIC). Cette conférence animée par M. Etienne CHOUARD, professeur de droit et d'économie, a réuni plus de 200 personnes.

- M. LÉPINE informe l'assemblée que les nichoirs ont été installés dans le clocher de l'église par la Ligue de protection des oiseaux de Haute-Savoie (LPO).
- M. ROBERT rappelle que le défilé du carnaval se déroulera ce dimanche 10 mars 2019, départ à 15 heures et précise qu'une modification de dernière minute est toujours possible en fonction des conditions météorologiques qui semblent incertaines pour cette fin de semaine.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h05.

DOUVAINE, le 5 mars 2019.